



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-425

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-08-02-00003 - Arrêté n° 2023-00918 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2023-08-02-00004 - Arrêté n°2023-00918 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2023-08-02-00003

Arrêté n° 2023-00918 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 02 AOUT 2023

ARRETE N° 2023-00917

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent David BEHENG**, né le 5 novembre 1986, affecté au sein de la 16^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-08-02-00004

Arrêté n°2023-00918 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 02 AOUT 2023

ARRETE N° 2023-00918

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires affectés au sein de la 23^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal-chef Hugo **FLACHAT**, né le 19 octobre 1994 ;
- Sapeur de première classe Antony **SALERNE**, né le 4 mai 1999 ;
- Lieutenant Joffrey **JADIN**, né le 16 septembre 1994 ;
- Sergent Kenio **MARTIAL**, né le 26 mai 1987 ;
- Caporal-chef Fares **NIMOUR**, né le 22 novembre 1993 ;
- Sapeur de première classe Romain **CHAMANT**, né le 16 août 2000.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ